

Lors d'une rencontre des ministres fédéral et provinciaux, des représentants de l'industrie et des syndicats, le 13 juin à Vancouver, il avait été convenu de préparer une défense rigoureuse et efficace contre cette action injustifiable.

En outre, le gouvernement du Canada a fait part de ses objections au GATT et a invoqué le recours aux procédures de règlement des différends.

Le gouvernement continuera, de concert avec les provinces et l'industrie canadienne, de prendre toutes les mesures appropriées pour éliminer cette menace à une industrie essentielle pour les exportations canadiennes.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Andrew Hutton
Attaché de presse du
Ministre du Commerce extérieur
(613) 992-7332

ou

Paul D. Frazer
Directeur
Service des Relations
avec les médias
(613) 995-1874